



DALE - OCEN
Case postale 3920
1211 Genève 3

N/réf. : RB/9.3.6/cr
N° Aigle: 505267-2015

Genève, le **23 JUIN 2015**

COMMISSION CONSULTATIVE DU RESEAU DE DISTRIBUTION DE CHALEUR
A PARTIR DE L'USINE DES CHENEVIERS (CADIOM)

Rapport d'activité législature 2014-2018
1ère année
(1^{er} juin 2014 - 31 mai 2015)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 4, lettre ee, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Loi octroyant une concession relative à un réseau de distribution de chaleur à partir de l'usine des Cheneviers, du 23 septembre 1999 (loi 8064);
- Articles 2 et 3, du règlement relatif à la commission consultative du réseau de distribution de chaleur à partir de l'usine des Cheneviers, du 9 février 2000.

II. Compétences légales de la commission

La commission veille à assurer l'information et la concertation entre toutes les parties concernées par cet équipement public et suit la mise en place et la gestion du réseau de distribution de chaleur.

III. Activités de la commission

La commission consultative du réseau de distribution de chaleur à partir de l'usine des Cheneviers s'est réunie trois fois durant cette première année de législature.

Suite à l'augmentation du prix de la chaleur produite par l'Usine des Cheneviers (UCHEN), la commission a incité et suivi le programme de communication CADIOM SA concernant cette augmentation.

La commission s'est également penchée sur la proposition de CADIOM SA concernant une extension du réseau prévue hors du périmètre de la concession.

IV. Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la commission est assuré par l'office cantonal de l'énergie (OCEN).

V. Frais de la commission

A. *Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)*

2'340.- Frs

B. *Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)*

Néant.

C. *Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)*

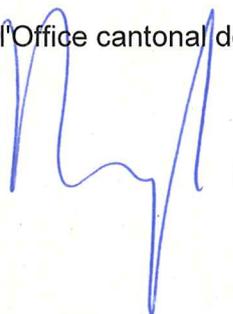
Néant.

D. *Remboursement de frais (art. 28 RCOF)*

Néant.

Président de la commission :

Monsieur Rémy Beck Directeur scientifique de l'Office cantonal de l'énergie

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'R. Beck', is written over the text of the president's name.



DALE - OCEN
Case postale 3920
1211 Genève 3

N/réf. : RB/9.3.6/cr
N° Aigle: 506368-2016

Genève, le **12 JUL. 2016**

COMMISSION CONSULTATIVE DU RESEAU DE DISTRIBUTION DE CHALEUR
A PARTIR DE L'USINE DES CHENEVIERS (CADIOM)

Rapport d'activité législature 2014-2018
2^{ème} année
(1^{er} juin 2015 - 31 mai 2016)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 4, lettre ee, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Loi octroyant une concession relative à un réseau de distribution de chaleur à partir de l'usine des Cheneviers, du 23 septembre 1999 (loi 8064);
- Articles 2 et 3, du règlement relatif à la commission consultative du réseau de distribution de chaleur à partir de l'usine des Cheneviers, du 9 février 2000.

II. Compétences légales de la commission

La commission veille à assurer l'information et la concertation entre toutes les parties concernées par cet équipement public et suit la mise en place et la gestion du réseau de distribution de chaleur.

III. Activités de la commission

La commission consultative du réseau de distribution de chaleur à partir de l'usine des Cheneviers s'est réunie deux fois durant cette deuxième année de législature.

En continuité de la 1^{ère} année de législature, la commission est encore interpellée par les conséquences de la hausse des tarifs CADIOM SA.

Du temps et de la réflexion ont été consacré concernant l'extension de la concession et la commission a validé l'abandon du projet de l'extension de la concession.

Par ailleurs, la commission a pris connaissance des comptes 2014 et estimation 2015.

Enfin, la commission a invité Monsieur Mathias Goretta, responsable aux Cheneviers des activités de valorisation des déchets sur le canton, pour une présentation du projet "Cheneviers IV".

IV. **Secrétariat de la commission**

Le secrétariat de la commission est assuré par l'office cantonal de l'énergie (OCEN).

V. **Frais de la commission**

A. ***Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCO)***

975.- Frs

B. ***Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCO)***

Néant.

C. ***Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCO)***

Néant.

D. ***Remboursement de frais (art. 28 RCO)***

Néant.

Président de la commission :

Monsieur Rémy Beck

OCEN Direction de la planification énergétique



DALE - OCEN
Case postale 3920
1211 Genève 3

N/réf. :RB/ 09_03_01_03 /cr
N° Aigle: 506200-2017

Genève, le **27 JUIN 2017**

COMMISSION CONSULTATIVE DU RESEAU DE DISTRIBUTION DE CHALEUR
A PARTIR DE L'USINE DES CHENEVIERS (CADIOM)

Rapport d'activité législature 2014-2018
3^{me} année
(1^{er} juin 2016 - 31 mai 2017)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 4, lettre ee, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Loi octroyant une concession relative à un réseau de distribution de chaleur à partir de l'usine des Cheneviers, du 23 septembre 1999 (loi 8064);
- Articles 2 et 3, du règlement relatif à la commission consultative du réseau de distribution de chaleur à partir de l'usine des Cheneviers, du 9 février 2000.

II. Compétences légales de la commission

La commission veille à assurer l'information et la concertation entre toutes les parties concernées par cet équipement public et suit la mise en place et la gestion du réseau de distribution de chaleur.

III. Activités de la commission

La commission consultative du réseau de distribution de chaleur à partir de l'usine des Cheneviers s'est réunie deux fois durant cette 3^{ème} année de législature.

Suite à une interpellation du Grand Conseil, à un courrier de l'association des locataires du 20 rue des Bossons (Onex) et à un article dans la Tribune, la commission a évoqué le sujet de la hausse des tarifs CADIOM SA et a mis en évidence l'importance de la communication dans ce type de démarche.

Par ailleurs, la commission a pris connaissance des comptes CADIOM SA 2015 et 2016.

La commission a également reçu des informations concernant "ONEX-Rénove", programme d'amélioration des bâtis dans le périmètre de la concession de CADIOM.

A la suite de la présentation de Monsieur Mathias Goretta en 2015 concernant le projet Cheneviers IV, la commission consultative souhaite un complément d'information sur une éventuelle incidence du projet sur le prix de cession de la chaleur à CADIOM SA.

Monsieur Mathias Goretta a été informé de cette situation et la commission consultative attend un retour.

IV. Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la commission est assuré par l'office cantonal de l'énergie (OCEN).

V. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

1.170 Frs.

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.

Président de la commission :

Monsieur Rémy Beck

OCEN

Direction de la planification énergétique